



## Liste de contrôle visant le système de la salubrité des aliments d'un fournisseur étranger

Paragraphe et sous-alinéas du RSAC	Exigence	Ce point est-il traité adéquatement	Justification
<b>Identification des dangers par le fournisseur étranger</b>			
89(1)c)(i) et 89(4)	<b>Évaluation et identification des dangers</b> Votre fournisseur étranger a défini tous les dangers biologiques, chimiques et physiques dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils présentent un risque pour les aliments, ainsi que la façon dont ces dangers sont maîtrisés. Pour ce faire, il tient compte de chaque intrant, de chaque étape de transformation et de chaque point de contamination croisée.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Description des mesures de contrôle mises en œuvre par votre fournisseur étranger</b>			
89(1)c)(i) et 89(4)	<b>Description des mesures de contrôle</b> Votre fournisseur étranger décrit chaque mesure de contrôle, y compris les tâches qui doivent être exécutées, la fréquence de la tâche et la personne responsable de la mesure de contrôle.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
89(1)c)(ii)-(v) et 89(4)	<b>Des points de contrôle critiques ont été établis</b> Votre fournisseur étranger dresse la liste des étapes du processus où un danger important a été défini. Pour chaque point de contrôle critique, votre fournisseur étranger a défini les limites critiques, établi des procédures de surveillance pour le point de contrôle critique et déterminé des procédures pour les mesures correctives lorsque les limites critiques ne sont pas respectées.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> S/O	
89(1)c)(vi) et 89(4)	<b>Vérification des mesures de contrôle</b> Votre fournisseur étranger dispose de procédures de vérification qui garantissent que ses mesures de contrôle sont mises en œuvre de manière uniforme et efficace pour limiter le danger.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
89(1)c)(vii)	<b>Mise en œuvre du plan de salubrité des aliments</b> Votre fournisseur étranger conserve la documentation démontrant que son plan de salubrité des aliments a été mis en œuvre.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	